

Le Nord

ADMINISTRATION BUREAU D'ANNONCES
15, rue d'Angletterre, 15 - LILLE - 1, rue des Sept-Agaches (Quartier)

CONDITIONS		PUBLIQUES	
Par la poste, Un an	50 francs	Annuaire	à la ligne 0,25
Six mois	30 francs	Reclames	à la ligne 0,25
Trois mois	15 francs	Fautes-divers	à la ligne 0,25
Deux mois	10 francs	Chronique locale	à la ligne 0,25
Deux semaines	5 francs	Échos	à la ligne 0,25
Deux jours	2 francs	Gazette du Nord	à la ligne 0,25

CHAMBRE DES DEPUTES

Suite et fin de la séance du jeudi 27 juin

La Chambre reprend la suite de la discussion de

LA LOI DE DIX HEURES

Après observations de M. MAUGER, le premier paragraphe de l'article 3 ainsi conçu est adopté : « La dispense édictée au dernier paragraphe de l'article 1er cessera de plein droit deux ans après la promulgation du règlement d'administration publique, prévu par l'article 2 de la présente loi. » Il s'agit dans cet article de l'exemption pour les patrons occupant moins de dix ouvriers.

Le second paragraphe est ainsi rédigé : « sauf pour les établissements occupant habituellement en dehors du personnel protégé par la loi du 2 novembre 1892, modifiée par la loi du 30 mars 1900, au plus cinq ouvriers adultes. »

M. GODARD, rapporteur, insiste pour la maintien du deuxième paragraphe.

M. PUECH a la parole sur un amendement qu'il a déposé. Il demande que l'on substitue aux mots « cinq ouvriers » les mots de « six ouvriers ».

M. BOURGEOIS repousse l'amendement. Puech qui exécuterait de la loi 800 ouvriers. Il demande le vote de l'article de la Commission.

M. PUECH. — Je maintiens mon amendement.

M. MAUGER réclame également le vote sur la suppression de l'article 3.

On vote d'abord sur ce point.

La Chambre par 445 voix contre 127 repousse la proposition Mauger.

M. COLLARD demande à la Chambre de repousser l'amendement de Puech.

Le scrutin donne lieu à pointage.

La séance suspendue à 7 h. 05 est reprise à 7 h. 38.

VOTE DE L'AMENDEMENT PUECH

LE PRESIDENT fait connaître que cet amendement est voté par 294 voix contre 267.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Séance ce matin, pour le Budget.

Après-midi, suite des interpellations sur le Maroc.

Séance levée à 7 h. 25.

SENAT

Suite et fin de la séance du jeudi 27 juin

L'ASSAINISSEMENT DES VOIES PRIVÉES

M. AUDIFFRED propose de fixer à 7 mètres le minimum de largeur des voies.

M. LE MARIE appuie cet amendement.

M. P. MORREL, au nom du Gouvernement, demande le rejet de l'amendement d'Audiffred, qui est repoussé par 220 voix contre 45.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Séance levée à 6 heures. Séance cet après-midi, à 3 heures.

Le scandale laïque DE RONCHIN

Nous avons deviné juste. C'est une indignation de commande que faisaient éclater les journaux maçonniques lillois après l'arrestation du surveillant laïque Collange.

En réalité, cette arrestation, que « Progrès » et « Réveil » feignent d'accueillir avec un si grand soulagement, aurait pu se produire dès le 7 juin dernier.

UN COMPLICE DE COLLANGE

Dès ce jour-là M. Carvin, le directeur bien laïque de l'institution de Ronchin, connaissait parfaitement le cas de son subalterne et se trouvait en mesure de le faire coffrer.

Mais ni M. Carvin, ni la préfecture, ni le conseil d'administration de l'école ne jugèrent à propos d'exiger cette sanction.

Que fit M. Carvin ? Demanda-t-il au « Réveil » si « l'impasse » du surveillant laïque Collange était « un scandale ». Donc ce directeur de qui l'on nous vante la vigilance, et l'intégrité rigoureuse, couvert de sa coupable complicité, de son silence inexplicable la fuite d'un homme qu'il croyait être criminel. Il ne lui permit pas seulement de filer, il lui enjoignit de gagner le large.

Que M. Carvin persévérât dans cette incroyable bienveillance, et Collange courrait encore et, à l'heure qu'il est, la Presse des Loges fermerait encore les yeux sur le cas du surveillant lâché !

Pourquoi, après dix jours seulement, se décide-t-on à rattraper le fuyard ? Pourquoi on venait de le saisir ? Il s'agit bien de cela. Nous l'avons dit et nous le maintenons : si M. Carvin se ravisa, c'est parce que ses chefs administratifs et lui-même avaient

CONGRÉGATION « Réveil »

Congrégation « Réveil », est aujourd'hui dissoute et que le personnel enseignant est laissé à la dérive.

L'Assemblée départementale vote en août 1904 une subvention de 11.000 francs à l'institution fondée par M. Carvin.

Le 28 septembre 1903, le département, faisant acte de propriétaire vis-à-vis de la maison, assigne devant le tribunal civil de La Roche-sur-Yon, le liquidateur Lecouturier qui lui dispute ses titres et le 2 juillet 1907, les juges déclarent Ronchin « propriété exclusive du département du Nord ».

Mais dès avant cette date, le Préfet avait son mot à dire dans la maison. Le 11 avril 1907, au Conseil général, il affirmait son « droit certain d'inspection ».

Au cours de la même séance, on faisait observer que l'établissement était « soumis à une inspection générale » du gouvernement ; « Tous les ans, des inspecteurs généraux venus de Paris examinent comment l'enseignement est donné ». Ces inspecteurs, MM. Robin et Dubraule, se déclarent enchantés de leurs enquêtes.

Et c'est une pluie d'éloges officiels sur ces professeurs non moins officiels : « Ils sont payés 1000 francs par an et, sans leur vouloir, cette somme serait insuffisante. » — « L'établissement départemental d'Asnières dépense 1000 fr. par élève. Ronchin dépense les deux tiers ». Le directeur reçoit les palmes, un professeur est médaillé. On vient de créer un atelier d'accord des pianos, bien qu'on dise le « Réveil ». Les anciens élèves trouvent à sa cause facilement et honorablement, etc., etc., etc.

On prend soin, naturellement d'ajouter, que la Congrégation n'est pour rien dans cette direction excellente.

Depuis 1903, déclare le Préfet, « le département n'a pas en face de lui, comme il l'avait autrefois, une Congrégation responsable », mais un directeur laïque et indépendant.

Si maintenant cette période laïque, officielle, fébrile et gouvernementale, qui s'étend de 1903 à 1910, ne trouve plus grâce devant les administrateurs devenus complaisants, on verra bien pourquoi les parents rejettent toutes les fautes — imaginaires ou vraies de l'époque — sur la Congrégation. Elle n'y est pour rien.

ENFIN, VOILA LE SAUVEUR !

« Enfin », maintenant, ça marche, conclut le « Réveil », soudain apaisé.

Quand, maintenant ? Eh ! vous ne devinez pas ? Mais « depuis qu'il y a un nouveau directeur », parbleu ! depuis l'arrivée de l'indispensable M. Carvin, qui aurait fait mettre à la disposition de ses élèves certains instruments non moins indispensables.

Admettez cette réclame ! Voici quelques mois seulement que M. Carvin a fait à Ronchin son apparition, et l'institut, qui depuis sa fondation (1843), marchait mal, au bout d'un trimestre voilà un établissement modèle d'un coup de baguette magique fait sortir du néant.

Et que devient, dans tout ce fracas de calamités indignes et d'éloges grotesques, le seul individu en cause, le surveillant laïque Collange ? Ah ! vous pensez encore à cette vague et peu intéressante personnalité ? Il y avait longtemps que le « Réveil » l'avait oubliée... J. S.

Gazette du Nord

M. LILLE, M. et Mme A. Lemaire-Flamant, frère et belle-sœur de notre ami Charles-Auguste Lemaire, prêtre de notre paroisse, ont le plaisir de vous annoncer la naissance de leur fille, Marie-Thérèse Lemaire, née le 26 juin, à l'âge de quatre ans et demi.

Que le cher petit ange prie pour ceux qui le pleurent !

On annonce la mort :

M. LILLE, de Mme Eugène Ostiaux, née Julie Richer, décédée le 26 juin, à l'âge de 60 ans, munie des sacrements.

La défunte était la sœur de M. l'abbé Richer, supérieur de l'école libre Saint-Stanislas-Kostka, de Mme Marie Richer, en religion Dame Méchilde, religieuse Bernardine, de Mmes Lucie Richer, religieuse de Mmes Madeleine, religieuse Bernardine, de Bonsecours, et de tante de Mme Marguerite Beccourt, religieuse auxiliaire du Purgatoire, à Liège.

M. LILLE, de M. Louis De Coens, bijoutier-joaillier, veuf de dame Isabelle Hennés, décédée le 26 juin, dans sa 64^e année, munie des sacrements.

Jeudi, à dix heures et demie, ont eu lieu, en l'église de CHERENG, les funérailles de M. Emile Desnoes, rentier, ancien conseiller municipal.

Une assistance considérable de parents et d'amis avaient tenu à accompagner le défunt jusqu'à sa dernière demeure.

Le levé du corps fut fait par M. le Curé, assisté de MM. Calot, curé de Gruson, et Senoutzen, curé de Tressin.

La Famille municipale, dont le défunt était membre honoraire, suivait la croix.

Les colonnes de poche étaient tenues par MM. Lepers-Dupuy, conseiller d'arrondissement, maire de Chérenq, Louis Carote, adjoint au maire, Louis Mordacq et Charles Strataimans, doyens du Conseil municipal.

Les autres conseillers suivaient le corps, précédant les fils du défunt, MM. Paul et Cyrille Desnoes.

Remarquable pendant l'offrande, qui dura jusqu'à la fin de la messe, outre de nombreux maîtres, adjoints et conseillers des communes voisines, les gendarmes de la brigade de Lamoy, les douaniers de la brigade de Chérenq, MM. Ernest d'Estreux de Beaugronier, de Lille, Clotaire Haver, de Templeuve (Belgique), Detournières, ou Rosult, etc.

Sur la tombe, M. Romain Lepers, de sa parole facile et éloquent, retraça en termes émus l'existence bien remplie, la vie et la fin chrétiennes du regretté défunt.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jesus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

Fête des Cheminots Catholiques

La bénédiction du drapeau du groupe Saint-Vincent est fixée au dimanche 7 juillet prochain.

Voici le programme :

8 heures du matin, Messe de communion. — A 8 h. 3/4, petit déjeuner offert aux unionistes à la salle Saint-Vincent, rue des Produits Chimiques. — A 9 heures, séance d'études, même salle. — 10 h. 1/2, Grand'Messe, sermon. — A 12 heures, banquet familial (prix : 2 fr. 50 par personne). — A 3 heures, Vêpres, allocution, bénédiction du drapeau, procession avec les drapeaux, acclamations et consécration au Sacré-Cœur. — A 5 heures, séance récréative, salle de l'école libre, rue Charles-Follepoix.

L'Unionnisme et l'insigne sont de rigueur. MM. les prêtres directeurs, les membres honoraires et les familles des unionistes sont invités à toute la fête.

Des délégués se trouveront à la gare pour recevoir les unionistes à l'arrivée des trains.

L'abbé Clerck et M. Arnaud, aumônier et délégué général de l'œuvre, seront présents.

Chronique Sportive

JEU DE BALLE

Victoires et Défaites des Parties Belges et Françaises de 1^{re} catégorie arrêtées au 26 juin inclus.

Charleroi — 26 victoires et 10 défaites. Fontaine-Léveque — 19 victoires et 10 défaites. Bruxelles-Paume — 22 victoires et 17 défaites.

Valenciennes — 11 victoires et 6 défaites. Carnières — 13 victoires et 14 défaites. Morlanwelz — 14 victoires et 12 défaites. Denain — 11 victoires et 10 défaites. Gilly — 14 victoires et 19 défaites. Bincha — 6 victoires et 16 défaites.

A QUIEVRAIN
Brillante victoire des Denainiens
Denain (Classeurs) et Bincha (Achille Castelain). Ces deux fortes parties se sont rencontrées lundi soir à la Ballroom de Quévrain. Les Denainiens ont remporté une brillante victoire en prenant les deux derniers jeux.

Denain, 13 jeux ; Bincha, 11 jeux. Thibaut, qui avait eu Denain en remplacement de Emile Poirette empêché, a joué en maître.

A COUSOLRE
Victoire de la forte partie de Haine-Saint-Pierre (Dequenne), par 13 jeux contre 6 à Morlanwelz (Hulin-Jacobs).

A HENIN-LIETARD
Dimanche 30 juin, à deux heures, Championnat entre trois fortes parties de secondes : Lens (Simon-Steffe), Lens-Denain (Allies) et Henin-Lietard (Ravay).

A DENAIN
(Place de la Mairie)
Dimanche 30 juin, à trois heures, se rencontreront les fortes parties de 1^{re} catégorie : Bincha (Achille Castelain) et Denain (Dehane-Classeurs).

Pour la quatrième fois ces deux parties se rencontreront l'une contre l'autre. Bincha comprend deux victoires contre Denain et Denain deux victoires contre Bincha ; il est à prévoir que pour cette cinquième rencontre la lutte sera chaude. Aussi, si le temps se met de la partie, il y aura toute chance à Denain pour venir acclamer nos forts joueurs français et belges.

A MAUBERGE
Dimanche 30 juin, à trois heures, sur le Ballroom de la Porte de Bayev, Grande Lutte Internationale de 1^{re} catégorie entre les fortes parties de Haine-Saint-Pierre (Dequenne-Michot) et Valenciennes (Adonis-Thibaut).

Haine-Saint-Pierre comprend : Michot le gaucher de Villers-St-Ghislain, Adelson, Polreute, Dequenne Desiré, Dubuisson et Bavevois.

Tous les éléments dont est composée Haine-Saint-Pierre qui d'ailleurs vient de se distinguer en battant la forte équipe de Bruxelles-Paume, les Valenciennes auront fort à faire.

Tous les amateurs se donneront rendez-vous, dimanche, à la Porte de Bayev, où l'on fera certainement du beau sport.

BREVET ELEMENTAIRE JEUNES FILLES A LILLE

Sont admises définitivement : Mlles Ancelle, Bailion, Betteur, Beussart, Béghin Suzanne, Bel, Benoit, Bernus, Bertrand, Beyla, Blondé, Boddard, Bonneau, Bussch, Samain, Savy, Senebier, Schott, Sirey, Sogard, Suzanne, Senaux, Sengier, Seutin, Soyex, Stockley, Taquin, Taymans, Teller Aline, Teller André, Thery, Thierquin, Tonnin, Toussaint, Tricot, Tristram, Tupinier, Vallant, Marguerite, Vallant Marguerite-Félicie, Vallant, Vandamme, Vandekerckhove, Vandembroucke, Vandercolden, Vangrevelinghe, Van Overtaeten, Verbeke, Verwerde, Vézien, Vite, Waetes, Warembourg, Waryny, Watrelot, Guillaume.

A VALENCIENNES
Voici les noms des candidates reçues définitivement :

Mlles Algiva, Audris, Angélie, Arbez, Auverdin, Baudouin, Bauvais, Bérsez, Biérent, Pauline Bizez, Virginie Bizez, Blaudot, Boulet, Bonheur, Bourlet, Buffet, Brichon, Calonne, Cassal, Chastelain, Chession, Clieque, Colmant, Couchot, Crépele.

Dessauville, Dautriche, Decotigny, Dégardin, Desmonts, Dehouste, Deshayes, Deleure, Delbecq, Delmoite, Denicourt, Denisy, Despes, Devény, Drouvry, Léa Dubois, Palmyre Dubois, Yvonne Dubois, Drumet, Dupont, Marie Dupré, Fivéy, Flament, Préreux, Gerdy, Gibout, Goffart, Gontier, Gosart, Guyot, Haristony, Henion, Henry, Hucelin, Hiemaux, Holin, Home, Hoquet, Huybrecht, Hyens, Ichet, Izambard, Jambon, Jeanne, Lefevre, Lanerand, Lamoy, Laoust, Laurent, Leblond, Leizun, Leclat, Leconte, Le Duc, Lefebvre, Marie-Anne Lefebvre, Marie-Louise Lefebvre, Amélie Lefebvre, Legrand, Legros, Lektiers, Leleu, Lejong, Lejeune, Lovrez, Libotte, Ligeoels, Denise Liénard, Lorenz, Madrelle, Mahieu, Mailhard, Malenx, Marché, Eugène Marie, Marguerite Marie, Marthe Martin, Mathieu, H. Mandin, Motty, Molez, Monfroy, Monneveux, Muis, Nizet.

Parsy, Petitjean, Planard, Planque, Puy-

Retraite du mois

La retraite du mois de mai, à Méseux, a été versée le 26 juin.

Le conseil municipal de Méseux, qui a commencé à dix heures et demie.

ASSISTANCE PUBLIQUE

M. Eynard, sous-inspecteur de l'Assistance publique, passe du département du Pas-de-Calais dans le département du Nord, en remplacement de M. Fontaine, précédemment mis en disponibilité sur sa demande.

SYNDICAT DES PHARMACIENS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Il est rappelé aux membres du Syndicat que la prochaine assemblée aura lieu dimanche 30 juin, rue Denis-Gosroy, 1, à Lille. Elle commencera à 2 heures précises par une conférence d'optique médicale pratique de M. le professeur Doumer.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE

La Société de Géographie de Lille organise, pour le dimanche 7 juillet, une excursion à Amiens et aux Râteliers. Directeurs : MM. Cantineau et Forest. Dernier délai d'inscription jeudi 4 juillet.

VOLEUR DE ZINC

Ernest Beussart, 34 ans, déjà condamné cinq fois, pour vol, a dérobé des feuilles de zinc dans le hangar de M. Lecelle, à Toucoing. Il a vendu le produit de son vol à un certain M. Soyx, 29 ans, qui est poursuivi pour infraction à la loi sur les brocanteurs.

UN ESCROC

Jean Moron, de Roubaix, avait fait imprimer de belles lettres à en-tête commerciale, pour insérer dans les annonces de banques différentes marchandises, qu'il recit et qu'il revendait sans les payer. La maison Mercier fut surtout une des victimes. Moron, qui ne comparait pas est condamné à 6 mois.

EXPLOITS D'IVROGNE

Le 26 mai, des individus pénétrèrent dans le jardin de M. Tiren, président du Bureau de bienfaisance de Lille, à l'avenue de Dunkerque. Ils entrèrent dans le pavillon et saquebèrent ce qui s'y trouvait. Les auteurs, Gustave Colin, 37 ans, jardinier, et Marcel Sénéchal, 30 ans, restaurateur à Lille, sont tous deux assésés du bureau de bienfaisance.

POUR UNE GEFLE

Une servante, Hermance Leclercq, rue Charles-Wattain, à Toucoing, se rendit le 12 mars, au bureau de police et apostrophait en ces termes l'agent Avez : « Pourquoi avertis-tu hier, injurie ma mère ? » L'agent voulut la mettre en prison, mais Hermance Leclercq lui lança une gifle. « Nous nous retrouverons en correctionnelle », cria l'agent. La servante, effrayée, se rendit chez elle et absorba du sublimé. Elle fut pendant deux mois éteinte à l'hôpital.

UN MÉCANICIEN tombe de sa locomotive

Un grave accident s'est produit dans la nuit de mercredi à jeudi, sur la ligne, entre Anor et Rison.

Le mécanicien Buzas, 44 ans, du dépôt de Valenciennes et y demeurant, remontait le train 4372. Son sifflet ne fonctionnait plus, il monta sur sa machine pour l'arranger. Au moment où il procédait à cette opération, il fut heurté par le pont de Fontaines et fut la mâchoire fracassée.

Enfant tamponné par un auto

Un auto venant de Steenbecque passait jeudi matin à Morbecque. Tout à coup des cris retentirent. Un enfant de 3 ans, fils de M. Adonis Levoye, forgeron, venait traversant la route d'être happé par la machine et gisait sur le sol. Le conducteur ne l'avait pas aperçu.

ESSENCE POUR AUTO Moteurine n'encrasse pas

UN MÉCANICIEN tombe de sa locomotive

Enfant tamponné par un auto

ESSENCE POUR AUTO Moteurine n'encrasse pas

UN MÉCANICIEN tombe de sa locomotive

Enfant tamponné par un auto

ESSENCE POUR AUTO Moteurine n'encrasse pas

UN MÉCANICIEN tombe de sa locomotive

Enfant tamponné par un auto

ESSENCE POUR AUTO Moteurine n'encrasse pas

UN MÉCANICIEN tombe de sa locomotive

Enfant tamponné par un auto

ESSENCE POUR AUTO Moteurine n'encrasse pas

ESCRASE PAR SON CAMION

Le domestique Cyrille Gosse, 63 ans, au service de M. Léon Chivot, se rendait vendredi avec le camion de son patron à la laiterie de Beauraupain. On le retrouvait peu après, gisant sur un côté de la route de Prisches au Sart. Le malheureux avait le thorax défoncé et le foie écrasé.

L'ATTENTAT DE WATRELOS

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Houeix a fait mettre en liberté Joseph Ghislain, 38 ans, ouvrier agricole, dont l'innocence a été reconnue.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Le 26 mai, des individus pénétrèrent dans le jardin de M. Tiren, président du Bureau de bienfaisance de Lille, à l'avenue de Dunkerque. Ils entrèrent dans le pavillon et saquebèrent ce qui s'y trouvait. Les auteurs, Gustave Colin, 37 ans, jardinier, et Marcel Sénéchal, 30 ans, restaurateur à Lille, sont tous deux assésés du bureau de bienfaisance.

VOLEUR DE ZINC

Ernest Beussart, 34 ans, déjà condamné cinq fois, pour vol, a dérobé des feuilles de zinc dans le hangar de M. Lecelle, à Toucoing. Il a vendu le produit de son vol à un certain M. Soyx, 29 ans, qui est poursuivi pour infraction à la loi sur les brocanteurs.

UN ESCROC

Jean Moron, de Roubaix, avait fait imprimer de belles lettres à en-tête commerciale, pour insérer dans les annonces de banques différentes marchandises, qu'il recit et qu'il revendait sans les payer. La maison Mercier fut surtout une des victimes. Moron, qui ne comparait pas est condamné à 6 mois.

EXPLOITS D'IVROGNE

Le 26 mai, des individus pénétrèrent dans le jardin de M. Tiren, président du Bureau de bienfaisance de Lille, à l'avenue de Dunkerque. Ils entrèrent dans le pavillon et saquebèrent ce qui s'y trouvait. Les auteurs, Gustave Colin, 37 ans, jardinier, et Marcel Sénéchal, 30 ans, restaurateur à Lille, sont tous deux assésés du bureau de bienfaisance.

POUR UNE GEFLE

Une servante, Hermance Leclercq, rue Charles-Wattain, à Toucoing, se rendit le 12 mars, au bureau de police et apostrophait en ces termes l'agent Avez : « Pourquoi avertis-tu hier, injurie ma mère ? » L'agent voulut la mettre en prison, mais Hermance Leclercq lui lança une gifle. « Nous nous retrouverons en correctionnelle », cria l'agent. La servante, effrayée, se rendit chez elle et absorba du sublimé. Elle fut pendant deux mois éteinte à l'hôpital.

UN MÉCANICIEN tombe de sa locomotive

Un grave accident s'est produit dans la nuit de mercredi à jeudi, sur la ligne, entre Anor et Rison.

Enfant tamponné par un auto

Un auto venant de Steenbecque passait jeudi matin à Morbecque. Tout à coup des cris retentirent. Un enfant de 3 ans, fils de M. Adonis Levoye, forgeron, venait traversant la route d'être happé par la machine et gisait sur le sol. Le conducteur ne l'avait pas aperçu.

ESSENCE POUR AUTO Moteurine n'encrasse pas

UN MÉCANICIEN tombe de sa locomotive

Enfant tamponné par un auto

ESSENCE POUR AUTO Moteurine n'encrasse pas

UN MÉCANICIEN tombe de sa locomotive

Enfant tamponné par un auto

ESSENCE POUR AUTO Moteurine n'encrasse pas

UN MÉCANICIEN tombe de sa locomotive

Enfant tamponné par un auto

ESSENCE POUR AUTO Moteurine n'encrasse pas

UN MÉCANICIEN tombe de sa locomotive

Enfant tamponné par un auto

ESSENCE POUR AUTO Moteurine n'encrasse pas

UN MÉCANICIEN tombe de sa locomotive

Enfant tamponné par un auto

ESSENCE POUR AUTO Moteurine n'encrasse pas

UN MÉCANICIEN tombe de sa locomotive

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE